



**SYNDICAT MIXTE
DES GAVES**

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 064-200032332-20230718-2023_0703-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
SÉANCE DU 18 JUILLET 2023**

Délibération n° 2023 0703

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Mardi 4 juillet 2023
Secrétaire de séance : Jean-Claude COUSTET

<i>Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 15, Pouvoir : 0)</i>					
TITULAIRES			Présents (10)	Excusés (14)	Pouvoirs (0)
ACCOUS	BERGEZ	Eric		X	
AGNOS	BERNOS	André		X	
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle	X		
ARETTE	CASABONNE	Pierre		X	
BEDOUS	HOEPFFNER	Michel		X	
BORCE	COUSTET	Jean-Claude	X		
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe	X		
ESCOU	CASABONNE	Jean	X		
ESCOUT	BETAT	Sylvie		X	
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne	X		
HERRÈRE	GARCES	Catherine	X		
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric		X	
LEDEUX	JOUSSAUME	Patrick		X	
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHERE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul		X	
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier		X	
OLORON-SAINTE-MARIE	LOUSTAU	Frédéric	X		
OLORON-SAINTE-MARIE	ROSSI	Brigitte		X	
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle		X	
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis		X	
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (5)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard		X	
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIÛLE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe		X	
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel		X	
GEÛS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène			
GOES	LOUSTAU	Didier		X	
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINTE-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAUX-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCÈDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques		X	

Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 6. Pouvoir : 0)					
TITULAIRES			Présents (4)	Excusés	Pouvoirs
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude	X		
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARRENX	CAZALETS	Henri		X	
NAVARRENX	CHOPIN	Marjorie		X	
NAVARRENX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARRENX	FRANCAIS	Hubert	X		
SALIES-DE-BÉARN	MINART	François		X	
SAUVETERRE-DE-BÉARN	BOURREZ	Alain		X	
SUPPLEANTS			Présents (2)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis			
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRÉ	Christian		X	
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste		X	
NARP	LAGRILLE	Fernand			
NAVARRENX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BÉARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BÉARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			
Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présents : 0. Pouvoir : 0)					
TITULAIRES			Présents (0)	Excusés (2)	Pouvoirs (0)
LUCQ-DE-BÉARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BÉARN	LAGRANGE	Jérôme		X	
SUPPLEANTS			Présents (0)		
LUCQ-DE-BÉARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BÉARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Marion FOURNIER - Directrice du SMGOAO, Florian GARCIA – Technicien rivière, Adrien GELLIBERT – Ingénieur chargé du risque inondation, Cécile ROUSSEL – Secrétaire administrative et comptable, Anouk FONDANAICHE - Stagiaire

Délibération N°2023_0703 – APGL – ASSISTANCE COSOLUCE

Rapport n°2023_0703 : rapporteur : Hubert FRANÇAIS

L'assemblée est informée que le SMGOAO a sollicité l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il l'accompagne dans l'utilisation des logiciels de gestion financière COSOLUCE afin de proposer une assistance technique quotidienne par téléphone, sur site ou encore en prise de contrôle à distance.

Le montant de prestation s'éleverait à 1 314,00 € pour 12 mois d'intervention de l'APGL.

Pour que cet accompagnement soit rendu effectif, il est nécessaire qu'une convention soit établie entre le SMGOAO et l'Agence Publique de Gestion Locale (dont le projet est fourni en annexe).

Cette convention en annexe sera à établir au 1^{er} janvier 2024, dès lors que le contrat actuel établi entre le SMGOAO et COSOLUCE sera arrivé à son terme le 31 décembre 2023 (selon l'article 7 dudit contrat).

Considérant que le Syndicat n'a pas de service informatique susceptible de prendre en charge ce dossier, mais peut disposer en temps partagé du Service Intercommunal du Numérique avec les autres collectivités adhérentes à l'Agence Publique de Gestion Locale,

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **ADOPTE** le présent rapport
- **CONFIE** au Service Intercommunal du Numérique de l'Agence Publique de Gestion Locale, la maintenance et la gestion technique des logiciels COSOLUCE à compter du 1^{er} janvier 2024
- **AUTORISE** le Président à signer la convention jointe en annexe
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget de l'année 2024 en section de Fonctionnement

Annexe : Projet de convention avec l'APGL – Assistance COSOLUCE

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Mardi 18 Juillet 2023



Le Président

Patrick MAUNAS

<i>Membres en exercice</i>	37
<i>Membres présents :</i>	21
<i>Pouvoir :</i>	0
<i>Nombre de votants :</i>	21
<i>POUR :</i>	21
<i>CONTRE :</i>	0
<i>ABSTENTION :</i>	0